

## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 11 mars 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.496**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 19 octobre 2021, visant à obtenir les renseignements suivants :

- Une copie des analyses produites pour le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) par le Programme québécois de cancérologie.
- Inclure les documents qui porteraient (ou mesureraient) sur l'impact de la pandémie sur les diagnostics et les traitements.

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les renseignements demandés et détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Vous trouverez également de l'information portant sur les répercussions de la pandémie en cancérologie en suivant les différents liens ci-dessous :

- Analyse des répercussions de la pandémie de la COVID-19 sur les soins et les services en cancérologie au Québec - Résultats couvrant les premiers mois de la pandémie printemps 2020, publiés en janvier 2021 :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-378W.pdf>.

... 2

- Analyse des répercussions de la pandémie de la COVID-19 sur les soins et les services en oncologie au Québec - Résultats couvrant la première année de la pandémie, 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021. Publié en octobre 2021.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-210-132W.pdf>.

- Présentation docteur Latreille - Congrès - 12 novembre 2020 – présenté au congrès de 500 personnes et disponible sur le site Web du congrès à l'adresse ci-dessous :

[https://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/lutte-contre-le-cancer/congres-2020/12-novembre/bilan-COVID-19-en-cancerologie\\_mars-octobre\\_2020.pdf](https://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/lutte-contre-le-cancer/congres-2020/12-novembre/bilan-COVID-19-en-cancerologie_mars-octobre_2020.pdf).

Nous vous informons que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi) prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu de l'article 9 al. 2, 37 et 39 de la Loi (en annexe), l'accès à certains documents vous est refusé.

En terminant, nous vous avisons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivants la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse ci-dessous :

[www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-laces-aux-documents-dorganismes-publics/](http://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-laces-aux-documents-dorganismes-publics/)

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2

N/Réf. : 22-CR-00055-18